

Conseillers en exercice : 23

Présents : 12

Votants : 16

OBJET :

RH Régime indemnitaire –
Modification de l'IFSE
– Ajout du grade d'adjoint du patrimoine

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite.

Transmis le

- 9 AVR. 2024

DELIBERATION N°2024-39

DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 29 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mars,
Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

Présents : MM. DUBOIS Sylvie, CHAUSSE Stéphane, FARGIER Marie, ROTGER Patrick, EYRAUD Anne-Marie, VIGNE Christophe, CLEMENT Pierre, BELLENGER Jacques, MORGE Florian, TAULEMESSE Karine, HEU Marie, VALCKE Sylviane, HEMMACHE Martine,

Excusés : MM, SEVENIER-ALIVON Annick, CROS Isabelle, ALONSO Sébastien, AULNER Roselyne, LEFRILEUX Yves, COSSE Marie-Jeanne, MEHL Didier, LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie, BILANCETTI Yann,

Procurations : MM SEVENIER-ALIVON Annick à DUBOIS Sylvie, CROS Isabelle à CHAUSSE Stéphane, ALONSO Sébastien à FARGIER Marie, AULNER Roselyne à ROTGER Patrick,

Absents non excusés : MM. DUSSOL Roxane,

L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Christophe VIGNE a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame la Maire rappelle que, par délibération en date du 30 octobre 2021, la présente assemblée a mis en œuvre, au 1^{er} janvier 2022, le RIFSEEP composé de deux parts, à savoir une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) et un complément indemnitaire annuel (CIA) au bénéfice des agents de la collectivité.

Ce régime indemnitaire a été modifié par la délibération du 9 décembre 2022 par la création du groupe A2 au sein de la filière administrative cadre d'emplois des attachés territoriaux et par la délibération n°2023-08 par la création d'un groupe B2 au sein de la filière administrative cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Dans le cadre de la création d'un poste d'adjoint du patrimoine, au sein de la filière administrative (délibération n°2024-17), il convient, à compter du 1^{er} avril 2024, de prévoir le régime indemnitaire suivant :

Catégorie C :

Filière culturelle :

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des Adjoints du patrimoine		Plafond IFSE	CIA
Groupes de fonction	Emplois (à titre indicatif)		
Groupe C1	Aide bibliothécaire	3000€	300€

Considérant que le CST ne peut se réunir dans des délais courts,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE :

- D'instaurer le RIFSEEP, à compter du 1^{er} avril 2024, pour les agents relevant des cadres d'emploi énumérés ci-dessus
- De se référer à la délibération du conseil municipal en date du 30 octobre 2021 pour les modalités d'application du RIFSEEP à ces cadres d'emplois
- D'inscrire chaque année les crédits correspondants au budget de l'exercice courant, chapitre 012.

Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 29 mars 2024

Sylvie DUBOIS
Maire de Villeneuve de Berg

